

Règlement Trail de Walscheid 2024

Article 1 : Organismes

Le Trail de Walscheid est une manifestation sportive organisée par les bénévoles et membres de la section Trail du foyer de Walscheid (association loi de 1908).

Article 2 : Date, horaires, circuits et fléchage

Le Trail de Walscheid aura lieu le samedi 8 Juin 2024 à WALSCHEID sur le site du plan d'eau communal. Il est composé de deux courses à pied chronométrées empruntant un parcours balisé et vallonné ainsi que de deux courses enfants et deux marches, l'une nordique chronométrée et une populaire non chronométrée. Les circuits sont principalement sur chemins et sentiers forestiers.

- Le mini-trail TDH : Parcours de 12km, D+ 250m, départ 17h30.
- Le trail TDW : Parcours de 22 km, D+ 700 m, départ 17h00.

Le kilométrage et le dénivelé sont donnés à titre d'information et peuvent varier en fonction des différents moyens de mesure.

Les tracés et profils de course sont visibles sur la page Facebook de l'épreuve et sur le site internet : <https://trail-de-walscheid.fr/>

Les parcours sont fléchés selon les modalités données au départ.

- Deux courses enfants, départs à partir de 16h00:
 - Un parcours de 800 m (1 tour du plan d'eau) pour les jeunes nés en 2013 et après.
 - Un parcours de 1600 m (2 tours du plan d'eau) pour les jeunes nés entre 2012 et 2009.
- Marche nordique : Parcours de 11km, D+ 250m, départ 17h35.
- Marche populaire : Parcours de 11km, D+ 250m, départ 17h35.

Article 3 : Ravitaillements et équipements

- Le mini-trail TDH, les marches nordique et populaire: un ravitaillement (solide et liquide) sur le parcours au Hohwalschplatz (6^e km) et un ravitaillement à l'arrivée.
- Le trail TDW : **trail en semi-autonomie (1/2 litre minimum obligatoire)**, deux ravitaillements (solide et liquide) sur le parcours au Hohwalschplatz (6^e et 16^e km) et un ravitaillement à l'arrivée. Il est fortement conseillé de faire l'appoint en eau lors des ravitaillements surtout en cas de forte chaleur.
- La marche nordique chronométrée doit absolument s'effectuer avec des bâtons de marche.

Chaque coureur devra se munir de son propre gobelet (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements du TDH, du TDW et des marches nordiques et populaires afin de diminuer les déchets). Pour le TDW, il est fortement préconisé de posséder l'équipement suivant dans un sac avec sifflet, couverture de survie et coupe-vent selon la météo.

Article 4 : Conditions d'inscription

4-1 : Catégories d'âge

*Le mini-trail TDH est ouvert à partir de la catégorie Cadet (né en 2008 et avant).

*Le Trail TDW est ouvert à partir de la catégorie Junior (né en 2006 et avant).

*La marche nordique est ouverte à partir de la catégorie Cadet (né en 2008 et avant)

4-2 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation aux compétitions TDH, TDW, la marche nordique et courses enfants est soumise à la présentation obligatoire :

*soit d'une licence FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation)

*soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour la marche populaire, il n'y a pas besoin de certificat médical car l'épreuve n'a pas de classement.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via le site internet : www.performance67.com ou sur place le jour de la course si la limite n'est pas atteinte.

5-1 : Prix et augmentation de tarifs

***Le mini-trail TDH** : 10 euros jusqu'au 7 juin par internet puis 15 euros sur place le jour de la course

***Le Trail TDW** : 20 euros jusqu'au 7 juin par internet puis 25 euros sur place le jour de la course.

***Marche nordique**: 10 euros jusqu'au 7 juin par internet puis 15 euros sur place le jour de la course

Pour vous accueillir au mieux, les inscriptions seront limitées à 350 coureurs.

***Les Courses enfants (800m et 1600m) sont gratuites.**

***Marche populaire** : 5 euros jusqu'au 7 juin par internet puis 6 euros sur place le jour de la marche.

5-2 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 6 : Dossards personnalisés

Le dossard sera personnalisé avec vos nom et prénom pour toute inscription au TDW 22km, TDH 11km et à la marche nordique chronométrée faite avant le mercredi 8 mai 2024 23h59.

Article 7 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 15 min avant le départ des courses sur le site du plan d'eau à l'endroit indiqué et prévu à cet effet. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 8 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Article 9 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif de secours.

Article 10 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par les organisateurs.

Article 11 : Classements et récompenses

Les 3 premiers scratch féminin et masculin des courses enfants 800m et 1600m seront récompensés à l'issue de ces 2 courses. Les récompenses seront remises aux 3 premiers du scratch féminin et masculin du TDH et TDW, aux 1ers scratch féminin et masculin de la marche nordique et aux 1^{ers} de chaque catégorie du TDH et TDW non récompensés au scratch à partir de 20h00. Présence obligatoire. Chaque participant du TDH, TDW et Marche nordique recevra un lot de bienvenue lors du retrait du dossard.

Article 12 : Charte du traileur

11-1 : Tout concurrent doit assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Alerter l'organisation (signaleurs ou contrôleurs) : 06 85 41 55 05.

11-2 : Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent.

11-3 : Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de prendre connaissance de la météo pour adapter votre tenue et équipements.

11-4 : En cas d'abandon, tout coureur doit obligatoirement se signaler auprès d'un bénévole de l'organisation et rendre son dossard à celui-ci. Il peut également prévenir le responsable de la course par téléphone au 06 85 41 55 05.

Article 13 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 14 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 15 : Hébergement

Plusieurs types d'hébergement, vous sont proposés sur le secteur de Walscheid (camping gratuit au plan d'eau, aire de camping-car, gîtes, chambres d'hôtes...). Vous trouverez plus d'amples renseignements auprès de l'Office de Tourisme de Walscheid : ☎ 03 87 25 19 03 ou si.walscheid@orange.fr et de l'Office de Tourisme Sarrebourg Moselle Sud: ☎ 03 87 03 11 82 www.tourisme-sarrebourg.fr

Article 16 : Divers

Des douches en nombre très limité sont mis à votre disposition au plan d'eau communal. Possibilité de déposer les sacs en consigne.

Possibilités de restauration, buvettes sur place pour les coureurs, accompagnants et visiteurs.

Parking.

Article 17 : Mesures Covid 19 en fonction du protocole sanitaire en vigueur

Les participants s'engagent à respecter toutes les mesures Covid imposées le jour de la course selon la législation en vigueur le jour J.

Article 18 : engagement contractuel

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'équipe d'organisation